

## Appel à propositions 2014 de la Direction scientifique

### Fonds d'amorçage de projets innovants (« seed money »)

---

La Direction scientifique lance un appel à propositions scientifiques visant à soutenir financièrement le développement de projets innovants (par leurs objectifs ou parce qu'ils impulsent de nouvelles collaborations inter-centres ou inter-disciplines), sollicitant des moyens afin de préparer une demande de financement auprès d'agences de recherche.

#### I. Description

Les ressources distribuées par le Conseil de la direction scientifique ou *Scientific Advisory Board* (SAB)<sup>1</sup> pour l'appel 2014 visent avant tout le financement de projets de recherche fondamentale.

Par projet de recherche fondamentale, nous entendons, un projet collectif ou individuel, d'une durée d'un ou deux ans (plus rarement trois), mené au sein de Sciences Po, par des membres de sa communauté permanente, en coopération éventuelle avec des partenaires extérieurs, autour d'une question de recherche innovante ou d'une approche nouvelle (dite « de rupture »).

1/ La proposition scientifique devra expliciter la question de recherche proposée, la méthode développée pour y répondre et la contribution attendue par rapport à la littérature scientifique existante. L'innovation et l'excellence sont les critères d'évaluation les plus importants. En effet, les porteurs du projet devront montrer en quoi la recherche qu'ils entreprennent sera une innovation majeure, un atout pour la visibilité de la recherche à Sciences Po, susceptible de rendre l'institution encore plus visible à l'échelle internationale.

2/ Cet appel ayant pour vocation de mettre un financement d'amorçage (« seed-money ») à disposition des projets retenus, la proposition scientifique devra également mentionner les dispositifs choisis (réunions, séminaires, missions, pré-enquêtes, etc.) pour qu'ils débouchent sur une réponse à des appels à projets nationaux ou internationaux. La faisabilité des projets et leur capacité à obtenir des financements qui garantiront leur poursuite à plus long terme sont donc également des critères importants d'évaluation.

3/ Les demandes d'outils de recherche, d'infrastructure ou de colloques ne seront prises en compte que si elles contribuent clairement à la préparation de demandes de financement auprès d'agences de recherche.

L'évaluation portera donc sur l'innovation du projet, sur la qualité des équipes impliquées - que ce soit à Sciences Po ou dans les institutions partenaires, et sur la capacité du porteur de projet à décrire sa mise en œuvre et à pérenniser son financement.

---

<sup>1</sup> Liste des membres en annexe 1

## II. Conditions d'éligibilité des projets

Les critères d'éligibilité des projets retenus par la Direction scientifique sont les suivants :

- seuls les **membres permanents** de la communauté académique peuvent être porteurs de projet ;
- les porteurs de projet doivent utiliser la fiche proposée (annexe 2) ;
- la proposition scientifique ne doit pas excéder **7 pages**, rédigées en anglais, dont 5 pages maximum pour le projet, afin d'inclure notamment une bibliographie; les annexes ne seront pas transmises aux évaluateurs ;
- seuls les projets reçus avant la date de clôture indiquée dans l'appel seront pris en considération afin de permettre le bon déroulement des évaluations ;
- les projets déposés étant destinés à recevoir des fonds permettant le démarrage d'une nouvelle recherche originale (« seed-money »), ils ne pourront être déjà financés par le LIEPP ou par les appels de l'IDEX, par exemple ;
- tous les projets doivent être adressés à [francoise.gallais@sciencespo.fr](mailto:francoise.gallais@sciencespo.fr) même si d'autres personnes de la Direction scientifique peuvent être en copie du mail ;
- les financements seront mis en œuvre à compter du **second semestre 2014**. Par expérience, il est souvent plus judicieux de prévoir un budget léger en début de projet et de monter en puissance au fil du temps.

## III. Modalités d'attribution

Les évaluateurs réunis au sein du *Scientific Advisory Board* (SAB) étudieront l'ensemble des projets et transmettront à la Direction scientifique une évaluation écrite des projets dont ils sont rapporteurs. Les deux évaluations écrites seront communiquées au(x) porteur(s) de projet lors de la notification de décision.

Les fonds délivrés seront confiés à la gestion d'un des centres de recherche de Sciences Po, celui du porteur principal du projet retenu, sauf mention contraire. Si le financement porte sur plusieurs années, chaque tranche de crédit devra obligatoirement être consommée dans l'année, **sans possibilité de report**.

Les porteurs des projets retenus s'engagent à remettre un rapport d'activité à l'issue de leur financement ou au plus tard deux ans après la notification.

## IV. Calendrier

Novembre 2013 :	Publication de l'appel à propositions 2014
Jeudi 16 janvier 2014 :	Clôture de l'appel à propositions
Mars 2014 :	Evaluation des propositions par le SAB
Avril 2014 :	Notification des évaluations et des ressources accordées

## Annexe 1 : liste des membres du SAB

---

### Le Conseil de la direction scientifique – Scientific Advisory Board (SAB)

---

Liste provisoire des membres (2013 – 2016) :

- Jean-Frédéric Schaub, EHESS ;
- Gilles Durantou, University of Toronto ;
- Gabrielle Hecht, University of Michigan ;
- François Héran, INED ;
- Bruno Karsenti, EHESS ;
- Bruce Carruthers, Northwestern University
- Donald MacKenzie, University of Edinburgh.

Ce Conseil sera présidé par Christine Musselin, directrice scientifique de Sciences Po.